

**BAREME D'HONORAIRES CONCERNANT LA VENTE ET LA
LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION**

TRANSACTION (*mandat simple ou exclusif*) *

Jusqu'à 150 000 €	6 000 € TTC DU PRIX DE VENTE
De 150 001 à 300 000 €	4% TTC DU PRIX DE VENTE
Au-delà de 300 000 €	3% TTC DU PRIX DE VENTE

Les honoraires sont exprimés à la charge du vendeur et sont exigibles le jour de la réitération par acte authentique chez le notaire.

LOCATION (*recherche de locataire + état des lieux*) *

Les honoraires de location sont plafonnés depuis la loi ALUR en date du 24 mars 2014, selon le secteur géographique et la superficie du bien à louer. Ils sont exigibles par le propriétaire bailleur et le locataire le jour de la signature du bail.

Zone très tendue	12 € TTC DU M2
Zone tendue	10 € TTC DU M2
Zone non tendue	8 € TTC DU M2
Honoraires d'état des lieux :	3 € TTC DU M2

**Barème d'honoraires en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023*

T.V.A AU TAUX DE 20 %

SAS SWEET HOME

12 Terrasses de la Ravinière- 95520 OSNY - Tél- 06 34 13 85 66 – www.sweet-home-immo.com

SAS au capital de 1 000 € - APE -6831Z- RCS Pontoise 904 998 424

Carte professionnelle N° CPI95012022000000003 délivrée par la CCI de Paris Ile de France

Garanties GENERALI – 2 rue Pillet Will- 75009 PARIS